

PAS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SANS ÉDUCATION !



Propositions du CFEEDD au débat électoral 2022



Collectif
Français
pour l'**E**ducation
à l'**E**nvironnement
vers un **D**éveloppement
Durable

"74% des Français estiment que l'éducation à la nature et à l'environnement n'est pas suffisamment développée en France aujourd'hui."

Résultats Ifop pour FNE, Humanité et Biodiversité, la SNPN, l'OPIE, la SFDE, la LPO, la SHF et l'ASPAS
« Les attentes des Français en matière environnementale et de protection animale, Janvier 2022 »

Depuis la précédente élection présidentielle, le monde a poursuivi ses bouleversements.

La pandémie du Covid-19 est dans toutes les têtes, mais pas seulement. Cette crise sanitaire s'accompagne d'une crise économique et sociale, avec en toile de fond la crise environnementale du changement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Ces crises mondialisées et interconnectées imposent une solidarité à toutes les échelles pour traverser ensemble cette période de transition sans précédent. A l'heure d'écrire ces lignes, la déclaration de guerre de la Russie contre l'Ukraine occulte le dernier rapport du GIEC sur les effets du changement climatique sur les sociétés humaines et les écosystèmes : loin d'opposer un évènement à un autre, ce constat dramatique les relie vertigineusement.

Un constat qui vient confirmer le réalisme de nos propos. Tout ce que nous avons pu redouter s'est systématiquement confirmé, en pire. Le temps des choses sérieuses a définitivement commencé, et face à l'urgence et à l'étendue des besoins, arrêtons de considérer l'Éducation à l'Environnement comme "un truc sympa". Il s'agit aujourd'hui d'un enjeu de la plus haute importance politique. Les préoccupations environnementales étant devenues majeures, l'éducation qui y est liée ne peut plus être accessoire. L'Éducation à l'Environnement est une clé. Les Français sont prêts à de profonds changements de leur mode de vie, mais ils ne savent pas forcément comment faire. La volonté est là, mais en grand décalage avec la méconnaissance des leviers pour agir efficacement.

L'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) fait partie de la solution. Crise sociale, sanitaire, climatique, géopolitique, ces crises multiples signent une crise culturelle et civilisationnelle : Qui sommes-nous ? Où allons-nous ? Ces questions interrogent notre vision du monde et les solutions traditionnelles que nous connaissons déjà (un énième plan de relance, un énième appel à projets) ne seront pas suffisants. Nous, acteurs et actrices de l'EEDD, ne voulons pas, ne voulons plus interpellé les candidat.e.s, les élu.e.s, sur le registre d'une revendication sectorielle : l'EEDD n'est pas un périmètre clos... mais bien un moyen nécessaire pour apprendre à construire des réponses face à cette crise de civilisation, face à la quête de sens, face à la nécessité de changement.

L'EEDD s'inscrit pleinement dans la lutte pour un avenir viable à l'échelle du monde. Dans le cadre des débats électoraux en 2022, le CFEEDD présente ses propositions.

I. Accompagner les changements profonds de la société

I.1 Face à l'éco-anxiété : l'éducation des plus jeunes, l'urgence d'accompagner les adultes et de favoriser un contact direct avec la nature

Une partie de notre jeunesse est en détresse, et manque de perspectives. Nos enfants, adolescent.e.s et jeunes adultes doivent déjà composer avec ces crises. Donnons-leur le droit d'agir efficacement dès à présent. Les adultes d'aujourd'hui ont le devoir de leur en donner les moyens, sans instrumentalisation. L'EEDD favorise l'engagement citoyen sur les questions de transition écologique et énergétique. C'est dès l'enfance que doit être prise l'habitude et le goût du contact avec la nature.

Chaque enfant et jeune doit pouvoir bénéficier chaque année d'une expérience éducative d'immersion dans la nature.

I.2 L'EEDD comme éducation au territoire

Comme éducation au territoire, l'EEDD permet l'expérimentation de la citoyenneté, le dialogue constructif sur les questions de transition, l'appropriation des enjeux.

A toutes les échelles et tous les âges, soutenons et organisons la participation aux instances de proposition, de discussion et de décision.

I.3 Pour une EEDD structurelle

L'EEDD est un espace de recherche de solutions structurelles et holistiques, elle ne peut pas se réduire uniquement à des interventions ponctuelles. Elle s'inscrit dans un temps long. Elle nécessite du temps pour la réflexion, l'apprentissage, les changements de comportement, de mode de production et de consommation. Nous demandons :

- Le soutien des projets s'inscrivant dans le temps long.
- D'agir sur l'environnement proche : l'EEDD doit accompagner les projets d'établissements recevant du public pour que ceux-ci portent en eux une dimension éducative dans une logique d'exemplarité et de démonstration (architecture, gestion de l'eau et de l'énergie, accueil de la biodiversité, produits de consommation...).

II. Une éducation globale pour une transition individuelle et collective

Nous revendiquons **une éducation émancipatrice et permettant d’agir, pour toutes et tous, partout, et à tout âge. Parce qu’il n’y aura pas de transition sans justice sociale et écologique, nous plaidons pour une transition socio-écologique, qui ne laisse personne sur le bord du chemin.**

L’EEDD n’est ni un moyen, ni une fin, mais un principe éducatif.

C’est une éducation critique basée sur le vécu, l’expérience. Elle est à l’écoute des scientifiques, liant à la fois éducation scientifique et éducation sensible. C’est un apport philosophique qui considère l’humain comme faisant partie intégrante de la biodiversité. Elle est incarnée par la pédagogie active dans l’enseignement.

II.1 Soutenir une éducation permanente en EEDD sur les territoires

Ce qui caractérise les politiques EEDD en cours, c’est l’inégalité et le manque de cohérence entre les territoires. En fonction du degré d’engagement des financeurs, se créent de profondes inégalités d’accès aux actions d’EEDD.

- Nous demandons l’instauration d’un seuil minimal obligatoire de financement d’actions d’EEDD sur les territoires, de la part des collectivités et de l’État.
- Nous demandons que des lieux et sites soient dédiés à l’EEDD, de façon visible et pérenne.

II.2 Pour une EEDD de tous les temps de la vie

L'EEDD est souvent associée au milieu scolaire : c'est à la fois nécessaire et insuffisant. Nous demandons :

- Soutenir l'éducation à l'environnement dans les temps scolaires et adapter les programmes et les compétences dans les établissements. Plus globalement, il est prioritaire d'accompagner le service public d'éducation à intégrer une éducation au « dehors ».
- Chaque formation professionnelle, chaque formation « tout au long de la vie » doit intégrer une dimension d'éducation à l'environnement.
- Soutenir les temps de loisirs, de temps libre, de vacances, et en particulier les vacances collectives, comme support fondamental à l'écoformation.
- Soutenir une EEDD de l'intergénérationnel, une EEDD en famille associant le 3ème et le 4ème âge.
- Contribuer à la formation des élus locaux, des personnels de la fonction publique et de la sphère économique.

III. Reconnaître le caractère d'intérêt général de l'EEDD

Le monde associatif de l'EEDD représente des milliers d'emplois, qui sont régulièrement mis en danger par la diminution ou la suppression des subventions et le développement des commandes publiques, induisant ainsi un paradoxe entre la multiplicité des appels à projets et la précarisation des acteur.rice.s et des programmes d'EEDD. Il faut donner aux associations d'EEDD les moyens pérennes d'agir et de fonctionner.

III.1 Soutenir la transition écologique du secteur associatif

Il est paradoxal que le secteur associatif, qui représente une part importante de l'emploi (plus de 9% de l'emploi privé¹), qui plus est non-délocalisable ne soit pas mieux pris en compte. Alors que des aides structurelles sont accordées à des entreprises qui privatisent leurs bénéfices, nous voulons réaffirmer ici que si le modèle associatif assume lui-même sa part de risque, au contraire il socialise ses bénéfices !

Nous demandons des aides spécifiques à l'investissement du secteur associatif en faveur de la transition écologique (aide à la rénovation, aides au changement d'énergie, etc.).

¹ Donnée issue du Mouvement Associatif.

III.2 Soutenir le modèle socio-économique du secteur

La collaboration entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les associations est essentielle sur les territoires. A tous les échelons, les associations sont des vecteurs de solidarité entre les individus. Elles jouent un rôle majeur d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics, mais aussi d'expérimentations innovantes et de gestion de services d'intérêt général. Cette coopération doit être soutenue et consolidée.

- Prioriser le mode de la subvention pluriannuelle dans le partenariat entre associations et organismes publics, afin de soutenir la mobilisation et la professionnalisation du secteur et des métiers de l'EEDD au service de la transition écologique et solidaire.
- Donner les moyens aux acteurs de l'EEDD de s'organiser au niveau national, aux différentes échelles territoriales et en filière.

IV. Reconnaître et intégrer l'EEDD dans le paysage institutionnel

IV.1 Pour une vraie politique nationale en matière d'EEDD

Il est plus que temps de se doter d'une vraie politique nationale en matière d'EEDD, permettant de décliner un plan d'action pluriannuel, à même de définir les objectifs et moyens afférents.

Une politique trop éparse, en fonction des services et des interlocuteur.rice.s, nuit à la cohérence générale, à l'atteinte de nos résultats et à la réponse apportée à la demande sociétale.

Notre ministère de référence est actuellement le Ministère de la Transition Écologique. Pour autant, le lien avec les autres ministères doit être réaffirmé et consolidé pour avoir des interlocuteur.rice.s pertinent.e.s au regard de la diversité des sujets.

Nous souhaitons la création d'un CNEEDD, Conseil national de l'EEDD interministériel, permettant d'accompagner les changements de société.

IV.2 LE CFEEDD associé au pilotage de l'Agenda 2030 pour tenir les Objectifs de Développement Durable

Cet agenda 2030, défini en 2015, est déterminant, et doit faire l'objet d'un bilan en 2025. Or, acteur.rice.s de terrain, nous constatons que les ODD sont au mieux des intentions, et qu'ils peuvent être méconnus par les instances politiques et les administrations avec

qui nous sommes en relation. Ne nous trompons pas : l'objectif 4 pour une éducation de qualité concerne l'instruction. Mais les 17 objectifs concernent l'éducation de tous et toutes, à tous les âges de la vie. Le quinquennat à venir sera l'occasion d'une évaluation de l'Agenda 2030.

Nous demandons à ce que le CFEEDD, comme tête de réseau nationale, soit partie intégrante de l'espace de pilotage de cette évaluation.

IV.3 Considérer l'EEDD comme constitutive des politiques publiques

Santé, agriculture, culture, tourisme, politiques sociales et éducatives... autant de domaines dans lesquels il nous faut porter concrètement une éducation à l'environnement vers un développement durable.

- L'EEDD doit être un critère d'écoconditionnalité dans le cadre de la commande publique ou de la délégation de service public. Intégrer des clauses de formation, sensibilisation et éducation à l'environnement afin de généraliser ses pratiques.
- Permettons aux représentant.es des acteurs.rice.s de l'EEDD de siéger dans les instances et espaces de concertation sectoriels (agriculture, industrie...), au même titre que ces secteurs sont représentés au CNTE.
- Systématisons un volet éducatif dans chaque projet de loi ou nouvelle politique publique.

Le **C**ollectif **F**rançais pour l'**E**ducation à l'**E**nvironnement vers un **D**éveloppement **D**urable est la plate-forme représentative et reconnue des acteurs de la société civile œuvrant en faveur du développement de l'éducation à l'environnement en France.

Elle regroupe aujourd'hui une quinzaine d'organisations nationales de la société civile qui souhaitent renforcer leurs liens, constituer une force de propositions, développer en commun des réflexions, actions et orientations politiques visant le développement de l'EEDD.

Le CFEEDD se mobilise autour de 3 grandes missions :

- 1) La représentation du secteur de l'EEDD au niveau national. Le CFEEDD est membre du Comité National de la Transition Écologique et du Comité National de la Biodiversité.
- 2) La valorisation et la promotion de l'EEDD en France.
- 3) La coordination et l'animation des associations nationales de l'EEDD.

